



**MAIRIE DE LA VERDIERE**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014**

**Présents :** MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, BORDES Catherine, BUISSON Frédéric, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, ESTIENNE, Bernard, GEORGES Marie-Ange, ISNARD Annie, LLORENS Jean-Marc, MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, MELLANO Yolène, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANNA Magali, SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier.

**Secrétaire de séance :** Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées ;

Monsieur Hervé CHATARD, Maire ouvre la séance à 20 heures 30

**Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2014**

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

**I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2012**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune pour l'année 2013 qui présente un excédent de **743 060,42 €** et qui se résume par le tableau ci-dessous :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		118 414,86 €		570 224,16 €		
Affectations de résultat			245 231,14 €			
Opérations de l'exercice	276 579,97 €	303 760,99 €	942 414,61 €	1 403 259,98 €	1 218 994,58 €	1 707 020,97 €
<b>Totaux</b>	<b>276 579,97 €</b>	<b>422 175,85 €</b>	<b>1 187 645,75 €</b>	<b>1 973 484,14 €</b>	<b>1 464 225,72 €</b>	<b>2 395 659,99 €</b>
Résultats de clôture		145 595,88 €		785 838,39 €		931 434,27 €
Restes à réaliser	188373,85					
<b>Totaux cumulés</b>	<b>464 953,82 €</b>	<b>422 175,85 €</b>	<b>1 187 645,75 €</b>	<b>1 973 484,14 €</b>	<b>1 652 599,57 €</b>	<b>2 395 659,99 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>42 777,97 €</b>			<b>785 838,39 €</b>		<b>743 060,42 €</b>

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

## II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le compte administratif de régie de l’eau et de l’assainissement où l’on note un excédent 32 994,51 € dans le tableau ci-dessous :

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	101 555,23 €			88 754,47 €	10 455,23 €	88 754,47 €
Affectations de résultat			88 754,47 €		88 754,47 €	
Opérations de l'exercice	62 395,44 €	147 509,48 €	52 503,19 €	101 938,89 €	114 898,63 €	249 448,37 €
<b>Totaux</b>	<b>163 950,67 €</b>	<b>147 509,48 €</b>	<b>141 257,66 €</b>	<b>190 693,36 €</b>	<b>305 208,33 €</b>	<b>338 202,85 €</b>
Résultats de clôture	16 441,19 €			49 435,70 €		
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>16 414,19 €</b>			<b>49 435,70 €</b>		<b>32 994,51 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>	16 441,19 €			<b>49 435,70 €</b>		<b>32 994,51 €</b>

2

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT : POUR A L’UNANIMITE DES PRESENTS

## III – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal en application de la loi du 10 janvier 1980, de se prononcer et de fixer le taux des 3 taxes constituant l’imposition directe locale.

Il propose de ne pas effectuer d’augmentation en 2014 sur les trois taxes : taxe d’habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti. Il rappelle que le produit attendu inscrit sur le budget primitif 2014 s’élève à **609 726,00 €**

Désignation des taxes	Taux	Base d’imposition	Produit
<b>TAXE D’HABITATION</b>	9.73%	3 444 000	335 101,00 €
<b>TAXE FONCIER BATI</b>	12.20%	1 995 000	243 390,00 €
<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>	46.97%	66 500	31 235,00 €
<b>Total</b>			<b>609 726,00 €</b>

VOTE POUR A L’UNANIMITE

#### **IV - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2014**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2014, résumé dans le tableau ci-dessous :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1.771.142,39€</b>	<b>1.771.142,39€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	266.880,00 €	455.253,85 €
<i>Restes à réaliser</i>	535.896,85 €	347.523,00 €
<b>Totaux</b>	<b>802 776,85 €</b>	<b>802.776,85 €</b>

VOTE 16 voix pour et 3 abstentions

Monsieur LLORENS précise qu'il considère ce budget comme un budget de transition et qu'en conséquence il vote pour. Il demande que cela soit porté dans le compte rendu du conseil.

#### **V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2014**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014, résumé dans le tableau ci-dessous :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>103.135,70 €</b>	<b>103.135,70 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	60.841,19 €	60.841,19 €
<i>Restes à réaliser</i>	0,00 €	0,00 €
<b>Totaux</b>	<b>60.841,19 €</b>	<b>60.841,19 €</b>

VOTE POUR A L'UNANIMITE

#### **VI – DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application des articles R-123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal. Il précise que le nombre ne peut être inférieur à 8 ni supérieur à 16 et il doit être pair car la moitié des membres est désignée par le conseil municipal en son sein et l'autre moitié par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil municipal.

Il demande au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS et propose de désigner les quatre conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'administration du CCAS :

Madame Michelle DEBORDEAUX

Madame Annie CHATARD

Madame Sylvie SANDJIVY

Madame Marie-Ange GEORGES

VOTE POUR A L'UNANIMITE

## **VII – QUESTION DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service administratif de la mairie sera désormais ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h et l'après midi le lundi et le mardi de 15h 30 à 17h 30 et le vendredi de 14h à 16h. Les bureaux seront fermés au public le mercredi et le jeudi après-midi.

A partir du mois de juin la mairie sera ouverte les trois premiers samedi du mois de 9h à 12h.

M. LLORENS signale que les actes d'incivisme et que les dégradations augmentent sur le territoire de la commune. Un ASVP n'est pas suffisant. Il lui semble nécessaire d'envisager sa formation afin qu'il puisse présenter le concours de police rurale. D'autre part, il propose de nommer un délégué à la sécurité.

Mme SANNA demande qu'une réponse soit faite à la lettre adressée par M. Denis Beauduen dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire assure qu'un courrier sera adressé à M. Beauduen dès que les éléments de réponses seront réunis.

*La séance est levée à 22h30*